

dans son newsletter

Multiconsult note l'utilisation diversifiée du centre offshore



Multiconsult Ltd, filiale de la firme De Chazal du Mée et des plus importantes agences de gestion du secteur offshore mauricien, fait dans l'édition d'octobre sa newsletter, de l'utilisation diversifiée du centre financier mauricien et de l'intérêt accru affiché par les investisseurs sud-africains. Le centre offshore mauricien n'est pas le même, selon Michael Honiball, expert en matière de fiscalité chez Arthur Andersen, plus attractif que le centre offshore du Botswana. Par ailleurs, la notion d'un ministre chargé du portefeuille des services financiers et des affaires étrangères est bien accueillie par Multiconsult.

En attendant la nomination pour la première fois d'un ministre, en l'occurrence Pierre-Luc Duval, avec ce portefeuille (en sus de celui de l'Industrie et du Commerce), Pierre Dinan, directeur de Multiconsult et senior consultant chez De Chazal du Mée considère que c'est une bonne nouvelle. La naissance de l'important grandissant des services financiers, en particulier la composante internationale au développement économique du pays. Il y a tout lieu de croire, ajoute Pierre Dinan, que le nouveau ministre va poursuivre, voire accélérer la consolidation de l'environnement légal qui, précise-t-

il, «est essentiel pour la diversification des produits financiers offerts aux investisseurs et pour le maintien d'un environnement réglementaire solide et flexible».

Multiconsult estime que la diversification des marchés visée par le centre financier mauricien s'opère petit à petit. Maurice est aujourd'hui utilisée de plus en plus comme un conduit pour l'investissement dans des pays africains et par les compagnies sud-africaines qui veulent structurer leurs investissements à l'étranger. Multiconsult rappelle qu'il y a quelques années, l'Inde était le seul et plus gros marché ciblé par les compagnies offshore installées dans notre centre offshore. En 1995/1996, l'Inde avait attiré environ 70% des investissements totaux effectués par les compagnies offshore à partir de Maurice. «Même si la récente tendance démontre toujours une forte dépendance du marché indien pour des opérations offshore, les compagnies opérant dans ce secteur cherchent davantage à diversifier leurs marchés. L'Afrique du Sud est en tête de liste mais la Chine et les pays de l'Afrique subsaharienne sont également visés», fait ressortir Multiconsult.

Présence physique active

Se référant plus spécifiquement à l'origine des

promoteurs de compagnies offshore, Multiconsult signale, qu'au départ, le gros des investissements était canalisé vers l'Inde et venait surtout des Etats-Unis et d'Europe. Or, on constate actuellement que des investisseurs africains (de l'Afrique du Sud, en particulier) et asiatiques (l'Inde et des pays du Sud-Est asiatique, dont l'Indonésie et Singapour) passent aussi par le centre offshore mauricien pour structurer leurs investissements. «Another trend that is quite noticeable to operators in the Mauritius Financial Services Centre is the establishment of business of substance by offshore companies», souligne Multiconsult. Ce sont principalement les compagnies sud-africaines qui, pour des raisons fiscales, doivent faire de sorte d'avoir une présence physique active dans notre centre offshore afin que les compagnies qui y opèrent ne soient pas pénalisées du point de vue de la taxe.

Cette question est aussi évoquée par Michael Honiball, expert en matière de fiscalité du cabinet Arthur Andersen de Johannesburg. Si une compagnie sud-africaine décide de mener des opérations de substance (ouverture d'un bureau, recrutement d'un personnel, travail administratif conséquent, notamment), dans le secteur offshore local, les reve-

nus d'investissement qu'elle obtiendrait de ces mêmes opérations ne seront pas considérés pour les besoins de l'impôt. «Simply stated, if you are operating a legitimate business enterprise of substance, even if located in a low-tax jurisdiction, the investment income generated by such enterprise will not fall within the ambit of section 9D, and will escape South African tax. Mauritius is a popular location for substantive business operations because of its relatively low costs and geographic proximity to South Africa», explique Michael Honiball.

Le tax partner du cabinet d'Arthur Andersen soutient que l'exemption fiscale dont bénéficient les compagnies sud-africaines qui font des activités de substance à Maurice rend notre centre offshore plus attractif par rapport à celui nouvellement créé au Botswana, les compagnies qui y opèrent devant payer l'impôt sur leurs revenus d'investissement.

Par ailleurs, on soutient dans les milieux de Multiconsult que Maurice ne doit pas négliger le fait qu'il y a un nouveau concurrent dans la région. Les autorités, ajoute-t-on, ont intérêt à tout faire pour rendre l'environnement légal et les produits offerts plus incitatifs pour l'investisseur.

Léon Bayo